

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Destinataires

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE LOUHOSSOA (commune-de-louhossoa@wanadoo.fr)

PLV:00182815 page:1

MADAME - CA PAYS BASQUE (s.bidegorry@communaute-paysbasque.fr)

Délégation Départementa des Pyrénées-Atlantiques

Pôle Santé Publique et Santé Environnementale Service Santé Environnement

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : CA PAYS BASQUE (1)						
Prélèvement	elèvement 00182815		mune LOUHOSSOA			
Unité de gestion	0635 CA PAYS BASQUE (1)	Prélevé le :	vendredi 26 avril 2019 à 09h55			
Installation	UDI 000534 LOUHOSSOA	par :	EKHI HARISTOY (LABORATOIRE)			
Point de surveillance	0000001462 LOUHOSSOA	Motif:	Contrôle sanitaire plomb cuivre et nickel			
Localisation exacte	ROBINET EGLISE	Type d'eau :				

Type de l'analyse : MTX	Code SISE de l'analyse : 00182769		Référence laboratoire : 679110				
pire	Résultats	Limites	Références	Observations			
S ET MICROPOLLUANTS MINERAUX							
	1,12 mg/L	2	1	Valeur hors références			

Analyses laboratoi **OLIGO-ELEMENTS** Cuivre Nickel 6,77 µg/L 20 Plomb 33,6 µg/L 10 Valeur hors limites

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00182815)

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES PYRENÉES - Site de LAGOR

Eau d'alimentation non-conforme aux exigences de qualité. Teneurs en Plomb et en Cuivre supérieures aux valeurs maximales autorisées. Les teneurs en plomb, cuivre et nickel ne valent que pour le(s) point(s) d'utilisation sur lesquels elles ont été mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau. La présence d'un de ces éléments peut néanmoins mettre en évidence la nécessité de mettre l'eau à l'équilibre calco-carbonique.

Signé à Pau le 2 mai 2019

6401

Pour la Directrice, l'ingénieur d'études sanitaires

BONILLA PATRICK